

FICHE SANITAIRE DE LIAISON (SEULEMENT POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS)

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

SEXE: Masculin Féminin

NOM PRENOM DATE NAISSANCE/...../.....

CLASSE ETABLISSEMENT SCOLAIRE..... PORTABLE DU JEUNE :

PARENTS / RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

Profession Lieu de travail (commune)

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

Profession Lieu de travail (commune)

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (AUTRE QUE LES PARENTS) :

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

NOM / PRENOM..... TEL QUALITE.....

1 – VACCINATIONS OBLIGATOIRES (se référer au carnet de santé de l'enfant) :

Antidiphthérique oui non / Antitétanique oui non / Antipoliomyélitique oui non

2 – VACCINATIONS RECOMMANDÉES

Hépatite B oui non / Rougeole oreillons rubéole oui non / Coqueluche oui non / BCG oui non

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est à jour des vaccins obligatoires

3 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

• L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

• L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : Allergie, traitement médical ? oui non

Si oui, merci de fournir une copie du document.

• ALLERGIES : ASTHME oui non / MÉDICAMENTEUSES oui non / ALIMENTAIRES oui non

AUTRES, PRÉCISER Autres difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, hospitalisation, opération) en précisant les dates :

• NOM ET COORDONNÉES DU MÉDECIN TRAITANT :

• N° DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ENFANT :

4 – INFORMATIONS UTILES À L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Votre enfant est-il en situation de handicap ? oui non

Votre enfant a-t-il une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) oui non

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire... ? oui non / Si oui, précisez

5 – ASSURANCE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE)

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est assuré pour ses activités extra-scolaires

Vous avez tout intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent s'exposer vos enfants en participant aux activités proposées par l'association.

6 – RÉGIME ALIMENTAIRE

Avec viande Sans viande

Allergies alimentaires et intolérances éventuelles

OUI NON J'autorise la MJC à utiliser les images photographiques de moi ou de mon enfant, prise dans le cadre des activités pratiquées. Ces images pourront être utilisées pour produire des supports audiovisuels de valorisation des activités de la MJC

Documents à fournir et inscriptions au sein des accueils de loisirs de la MJC

L'inscription aux accueils de loisirs de la MJC est validée après dépôt du dossier complet incluant fiche d'inscription, fiche sanitaire ainsi que :

- la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- Votre numéro d'allocataire ou un justificatif du Quotient Familial le plus récent ou la Carte Vacances Loisirs CAF.

Tout dossier incomplet entrainera une non validité de l'inscription.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE L'ACCUEIL JEUNES

L'Action Jeunes de la MJC est un accueil de loisirs pour **les jeunes âgés de 12 à 17 ans**. L'accueil s'effectue à la MJC selon les **horaires d'accueil** suivants : Les mercredis de 13h30 à 18h30 et les samedis de 14h à 18h30 ; Les vacances scolaires (hors week-end) de 14h à 18h30. Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties, projets d'activités, et des animations locales et culturelles.

REGLES DE VIE

Des **règles de vie** non-négociables sont fixées par l'équipe de la MJC. Elles sont nécessaires pour le bon déroulement des activités, la sécurité des adhérents et prennent en compte l'ensemble de la structure : personnes, lieux, matériel. Chaque jeune souhaitant s'inscrire à l'Action Jeunes doit prendre connaissance de ces règles et s'engager à les respecter:

Respecter par ses paroles et son comportement : Les autres jeunes, l'équipe d'animation, toutes autres personnes fréquentant la MJC (intervenants, adhérents, parents, etc.), toutes autres personnes amenées à être rencontrées lors de sorties (usagers des transports en commun, autres jeunes, partenaires, intervenants, etc.). Au-delà des personnes, les jeunes doivent respecter les locaux et le matériel mis à disposition ainsi que les consignes des adultes concernant la sécurité lors des déplacements. En cas de **non respect de ces règles** de la part d'un jeune, différentes modalités de régulation seront mises en place : Echange individuel entre l'équipe et le jeune ou réunion collective, Sanction-réparation, Contact téléphonique avec les parents, Rencontre avec les parents, Exclusion (temporaire ou définitive).

TARIFS

Chaque jeune doit s'acquitter de l'adhésion annuelle à la MJC qui s'élève à 12€. Elle est valable du 1 septembre au 31 août. Une participation peut être demandée en fonction des activités, sorties ou séjours. Le règlement de ces frais s'effectue au préalable, auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou d'un permanent, et selon une échéance prédéfinie. Les familles ont la possibilité de bénéficier de réduction sur des séjours en fonction du quotient familial CAF.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les **objets personnels** (téléphone portable, lecteur MP3, raquette de ping-pong, etc.) sont autorisés. Toutefois, en cas de perte, de vol ou dégradation, la MJC ne peut-être tenue pour responsable. Pendant les activités, l'équipe prendra le soin de récupérer les appareils pour des raisons soit de sécurité soit de vie collective harmonieuse. Les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation pendant les activités ou les sorties.

Certaines vaccinations sont obligatoires pour tout accueil en collectivité. En absence de certificat de vaccinations, il doit être produit **un certificat médical de contre-indication** précisant la nature du vaccin et de la durée de la contre-indication. Il doit être signé et daté par le médecin de la famille et doit être renouvelé dès que la date de contre-indication est dépassée et à chaque inscription. Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalé par les parents. L'Action Jeunesse réserve le droit de refuser un jeune en cas de signe de maladie contagieuse. Le retour du jeune devra être justifié par un certificat médical.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée. Exception faite sur présentation d'ordonnance médicale. Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux pris avec l'ordonnance.

SOUPLESSE DE FONCTIONNEMENT / AUTONOMIE DES JEUNES

En cas d'autorisation pour les jeunes de quitter seuls la MJC, et sans autres indications des représentants légaux, les jeunes ne sont pas soumis à des horaires d'arrivée et de départ en dehors des sorties ou activités spécifiques. Les jeunes rejoignant et quittant seuls la MJC doivent émarger une fiche de présence, indiquant leurs heures d'arrivée et de départ. Cela est effectué sous le contrôle de l'équipe d'animation..

AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES:

en cas de sortie hors MJC, les responsables légaux des jeunes doivent signer une autorisation parentale, attestant avoir pris connaissance de la sortie.

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Toute activité physique et sportives contre indiquée au jeune devra être notée sur la fiche d'inscription. Pour chaque activité, chaque jeune devra porter la tenue adéquate, notamment pour la baignade.

OUI NON J'autorise de manière permanente mon enfant à quitter seul la MJC et à rejoindre son domicile après les activités. J'atteste avoir pris connaissance, compris et accepté les conditions générales de fonctionnement de la MJC et le règlement des activités organisées par la MJC. J'autorise mon fils, ma fille à participer aux activités organisées par la MJC et autorise le responsable la MJC de Croix-Daurade à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. Je déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur cette fiche.

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »